VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

VLB2026-17
Construction d'une caserne d'incendie et centre des mesures d'urgence

CLÔTURE : 4 DÉCEMBRE 2026, AU PLUS TARD 11H00

La Ville de Lac-Brome demande des soumissions pour les travaux de construction d'une caserne d'incendie et centre des mesures d'urgence. Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription **« AO VLB2026-17 – Construction d'une caserne d'incendie et centre des mesures d'urgence»** et le soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Le soumissionnaire doit se procurer le document d'appel d'offres directement du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) en s'adressant à un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600 ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Le soumissionnaire doit avoir un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à Ville de Lac-Brome selon les conditions de l'appel d'offres. Toute soumission devra être produite et soumise sur le formulaire de soumission fourni à cette fin et être conforme aux conditions stipulées dans la présente demande de soumission et au Devis l'accompagnant.

Avec sa soumission, le soumissionnaire doit verser une **garantie de soumission représentant dix pour cent (10%) du total, incluant les taxes**, de la soumission sous forme de chèque visé tiré d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire, payable à Ville de Lac-Brome ou une lettre de garantie bancaire irrévocable ou d'un cautionnement de la même valeur.

Pour être reçue, toute soumission doit se trouver physiquement, sous pli cacheté, à la réception de l'Hôtel de Ville situé au 122, chemin Lakeside, Lac-Brome (QC) J0E 1V0, le **4 décembre 2026**, avant **11h00**. Aucune soumission remise par courriel ou par télécopieur ne sera acceptée. Les soumissions seront ouvertes à **11h05** le même jour et au même endroit en présence d'au moins deux (2) témoins. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.

La date limite de réception des plaintes est fixée au **13 novembre 2026**. La personne désignée pour recevoir les plaintes est Me Owen Falquero, directeur du Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Lac-Brome.

La Ville de Lac-Brome ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Lac-Brome
Ce 22 octobre 2026

Me Owen Falquero, B.A. LL.B. J.D.
Avocat Directeur, Greffe et Affaires juridiques